

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE468

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

-----

### ARTICLE 56

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent que le droit au logement doit être garanti par l'Etat et que cette compétence ne peut être déléguée aux intercommunalités concernant aussi bien le DALO que le mécanisme d'encadrement des loyers.